



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 15 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Louis Dana et consorts « Quel avenir pour Lausanne-Cités et la diversité de la presse lausannoise ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à intervenir, dans toute la mesure du possible, si l'hebdomadaire *Lausanne Cités* devait être racheté par un acteur poursuivant des visées politiques ou partisans, afin de préserver l'indépendance de l'information. Cas échéant, il souhaite notamment que la Municipalité envisage de retirer le *Journal communal de Lausanne Cités*, qui y est inséré bimensuellement. »

la résolution de M. Dupuis, disant :

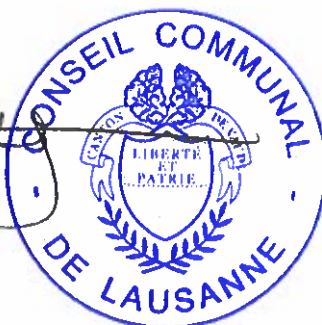
« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en concertation avec d'autres communes de la région lausannoise, étudie l'acquisition du journal *Lausanne Cités* pour en faire un véritable hebdomadaire d'information portant sur la région lausannoise, avec une ligne éditoriale progressiste, critique et indépendante. »

La résolution de M. Panchard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage aux côtés des autres communes de la région lausannoise dans la recherche d'un repreneur permettant de sauver le journal *Lausanne Cités* ou envisage un soutien permettant de maintenir le journal en activité d'ici l'arrivée dudit repreneur. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze septembre deux mille vingt-six.

La présidente



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 15 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Yusuf Kulmiye et consorts « Saluts hitlériens et jets de projectiles en plein centre-ville : quelle réponse de la Municipalité ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, à travers l'observatoire des discriminations, mette en place un recensement systématique des faits à caractère raciste, antisémite, islamophobe et d'extrême droite constatés sur le territoire communal, et qu'elle en publie annuellement les résultats sur son site internet. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité adopte une pratique de dénonciation systématique au Ministère public des faits de cette nature constatés sur le territoire communal, et qu'elle se constitue partie plaignante lorsque les conditions légales le permettent. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze septembre deux mille vingt-six.

La présidente



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 15 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

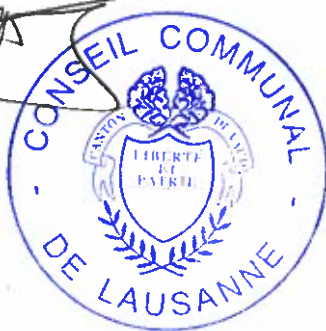
- vu l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts « Initiative 12% : quelles conséquences à craindre pour Lausanne et ses prestations à la population ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze septembre deux mille vingt-six.

La présidente



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 15 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Alassane Kane et consorts « Policiers réintégrés malgré leur implication dans le scandale des messages racistes : la Municipalité fait-elle preuve de laxisme dans la lutte contre le racisme au sein de la police lausannoise ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente, dans un délai de 6 mois dès l'adoption de la présente résolution, un calendrier de mise en œuvre détaillé du postulat Panchard relatif à la création d'une instance indépendante de traitement des plaintes contre la police, incluant les ressources budgétaires et humaines dédiées ainsi que la base légale ou réglementaire envisagée pour en garantir l'indépendance effective. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente, dans un délai de 6 mois dès l'adoption de la présente résolution, un calendrier de mise en œuvre détaillé du postulat Mayoraz relatif à l'interdiction des pratiques dangereuses, notamment le plaquage ventral. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui transmette, d'ici la fin de l'année en cours, un état des lieux chiffré de la mise en œuvre du postulat Panchard relatif au développement de la police de proximité, précisant notamment : les effectifs affectés à cette mission, les quartiers effectivement couverts, le budget alloué, et son évolution depuis l'acceptation du postulat par le Conseil. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place et de publier, sur le site officiel de la Ville, un tableau de bord recensant l'ensemble des postulats acceptés par le Conseil communal en matière de police et de sécurité, précisant pour chacun son état de mise en œuvre, les échéances prévues et les obstacles rencontrés le cas échéant. Ce tableau de bord sera actualisé au minimum tous les six mois. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze septembre deux mille vingt-six

La présidente

La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 15 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Olivier Marmy et consorts « "Transports 2045" : le Grimseiltunnel fait-il dérailler Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

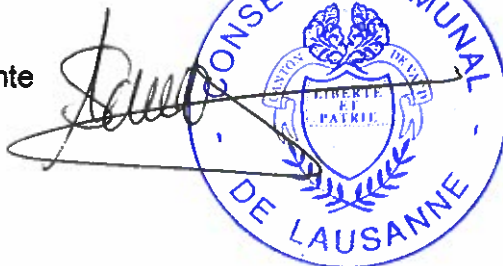
et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que, dans le cadre et au-delà de la consultation fédérale « Transports 45 », la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires afin de défendre le nœud ferroviaire de Lausanne et le renforcement de l'axe ferroviaire Berne-Lausanne-Genève, en s'engageant notamment pour le projet du tunnel Morges-Perroy ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze septembre deux mille vingt-six.

La présidente



La secrétaire adjointe

